



FONDATION
JEAN MONNET
POUR L'EUROPE

Convention d'objectifs 2025 – 2029

entre

l'État de Vaud, représenté par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

et

la **Fondation Jean Monnet pour l'Europe**, représentée par le Président et le Directeur de la Fondation

(ci-après « les Parties »)

relative à

l'octroi d'une subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe basée à Lausanne

Vu le décret du 19 mai 2015 relatif à la subvention à la Fondation Jean Monnet pour l'Europe (DSubMonnet ; BLV 414.115) autorisant le Conseil d'État à l'octroi d'une subvention à la Fondation par une convention

Vu la loi du 22 février 2005 sur les subventions (LSubv ; BLV 610.15) et son règlement d'application du 22 novembre 2006

Les Parties conviennent de ce qui suit :

Préambule

La Fondation Jean Monnet pour l'Europe, dont le siège est à Lausanne, bénéficie depuis sa création en 1978, de l'appui de l'État de Vaud sous forme de prestations pécuniaires comme contribution aux frais de fonctionnement et, depuis 1981, de la mise à disposition de la Ferme de Dorigny, sise sur le campus universitaire.

La présente convention a pour but de préciser les objectifs et les prestations attendues de la Fondation dans le cadre de ses missions, en contrepartie de la subvention de l'État de Vaud octroyée pour les années 2025 à 2029.

1. Missions fondamentales de la Fondation

L'État de Vaud alloue une subvention à la Fondation afin d'assurer et de promouvoir son activité en tant que lieu de mémoire, de formation et de recherche, de dialogue et de réflexion consacré à l'union des Européens et à la paix, en s'inspirant de la pensée, de la méthode et de l'action de Jean Monnet.

Les trois missions fondamentales de la Fondation sont :

1. constituer, conserver à Lausanne, valoriser et mettre à la disposition des utilisateurs, notamment des chercheurs, un ensemble cohérent de ressources documentaires sur les origines et les développements du processus d'union des Européens, ainsi que sur les relations entre la Suisse et l'Europe ;
2. offrir un lieu de rencontre, de réflexion et de débat sur les mêmes thématiques, reflétant notamment les diverses facettes des grands enjeux de l'Europe et de la paix ;
3. contribuer à des activités scientifiques, de formation et d'information (transfert de connaissance et médiation scientifique).

2. Éléments clés de contexte spécifiques à la période 2025-2029

Les perspectives qui s'ouvrent pour les cinq années à venir sont à inscrire dans la stabilisation, avec un accent sur **deux priorités thématiques pour les années 2025 à 2029** directement intégrées dans les objectifs 1 et 3 de la présente convention. Ces priorités sont les suivantes :

1. la sécurité des infrastructures numériques,
et
2. la visibilité et le rayonnement de la Fondation et de son riche patrimoine auprès du grand public grâce à des activités de médiation scientifique et culturelle.

La période 2025-2029 sera également marquée par le **désengagement financier du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR)**, dont la subvention annuelle représentait jusqu'alors quelque 10% du budget annuel de la Fondation. Si les activités de base de la Fondation pourront toutes être poursuivies, certaines nécessiteront potentiellement d'être redimensionnées ou leur rythme de réalisation ralenti, en comparaison avec la période 2020 à 2024. Cas échéant, des **éventuelles pistes d'actions** ont d'ores et déjà été évoquées entre le Service en charge de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire la Direction générale de l'enseignement supérieur, et la Fondation.

Pour avancer nonobstant ces prochaines années dans un **important projet planifié** et grâce au dépôt d'une demande à la LORO en janvier 2024, la Fondation recevra un montant destiné à la période 2025-2028 pour un **travail de valorisation d'une remarquable collection de 5'000 affiches sur l'Europe**, acquise par la Fondation en 2022, couvrant la période de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 2010. **Ce projet s'inscrit en excellente complémentarité avec les priorités thématiques cantonales pour les prochaines années exposées ci-avant et constitue un atout majeur pour la Fondation.** Conformément à la règle de subsidiarité de la LORO (soutien de moins de la moitié du coût total d'un projet), la Fondation prévoit de solliciter une réserve de fonds propres. Une recherche de fonds privés destinée à ce projet sera également poursuivie.

Si ce projet permettra de pallier partiellement et provisoirement au désengagement du DEFR, la période 2025-2028 sera également mise à profit par la Fondation pour **établir une vision stratégique et financière assurant une stabilité structurelle à la Fondation pour les années 2029 et suivantes.**

3. Objectifs, prestations de la Fondation et critères de réalisation

La Fondation poursuit trois objectifs clés concrétisant ses missions fondamentales. Un quatrième objectif vise à s'assurer de la bonne gouvernance de la Fondation.

Les prestations définies pour les quatre objectifs sont les suivantes :

Objectif 1 : Enrichir, conserver, valoriser et mettre à disposition un ensemble cohérent de ressources documentaires sur les origines et les développements du processus d'union des Européens, ainsi que sur les relations entre la Suisse et l'Europe

Les ressources documentaires dont dispose la Fondation sont constituées de fonds privés de diverses provenances et de documents de différentes natures tant sur supports analogiques que numériques : archives écrites, documents audiovisuels, documents sonores, photographies, dessins, affiches, ouvrages de bibliothèque. En tant que Centre de documentation européenne, la Fondation dispose également d'une riche collection de publications officielles de l'Union européenne.

La Fondation a, dans un premier temps, pour mission d'enrichir ses ressources, ce qui passe par l'acquisition sélective de nouveaux fonds. Bien que la diversité des fonds soit à souligner, une grande importance est accordée à la cohérence d'ensemble. L'enrichissement relève souvent d'opportunités liées aux réseaux de la Fondation. La prospection de nouveaux fonds dépend aussi des capacités à les gérer pour les ouvrir à la recherche et de l'espace disponible dans les dépôts.

En parallèle, la Fondation poursuit depuis 1998 ses programmes d'interviews filmées. Il s'agit de l'une de ses missions phare que de constituer pour les temps présents et à venir une mémoire vivante au profit de la recherche.

Comme tout centre d'archives, la Fondation a la mission de conserver et de valoriser les ressources dont elle dispose. Elle travaille à leur classement, inventariage, reconditionnement et préservation sur d'autres supports (microfilms/copies numériques).

Enfin, le processus consiste à mettre à disposition les ressources documentaires. Les chercheuses et les chercheurs accueillis à la Fondation bénéficient d'une aide à la recherche en fonction des sujets traités. La présence physique des chercheuses et des chercheurs favorise les échanges fructueux, et contribue au développement des réseaux de la Fondation. La Fondation répond également à des demandes ciblées provenant de l'extérieur. En 2017, la Fondation a pris une **orientation stratégique vers la numérisation des prestations** qu'elle offre aux chercheuses et chercheurs. Une interface de recherche et de consultation (portail des archives) est ainsi mise en ligne depuis 2022. Cette interface permet d'accroître la visibilité des ressources de la Fondation et d'aller à la rencontre d'autres types d'utilisateurs ne pouvant se rendre à Lausanne. C'est la pierre angulaire de la mise à disposition de ses ressources. De plus en plus de chercheuses et chercheurs consultent les archives uniquement en ligne. **La Fondation se doit donc d'alimenter régulièrement en nouveaux documents digitalisés son portail. Et, surtout, assurer sa maintenance, sa sécurité et son développement pour correspondre aux besoins de la recherche.**

En complément aux archives, la Fondation met également à disposition une bibliothèque spécialisée, autre ressource documentaire. Dans le cadre d'achats réguliers et ciblés, elle veille à proposer une ressource livresque qui soit en phase avec l'état de la recherche scientifique portant sur les questions européennes et d'autres domaines liés aux archives. La Fondation fait partie du réseau Renouvaud. Cela assure la visibilité de la Fondation et de sa bibliothèque pour permettre une meilleure valorisation de celle-ci au bénéfice des chercheuses et des chercheurs.

Ce premier objectif spécifique se décline comme suit :

a) Enrichir les collections archivistiques et documentaires

Prestations	Critères de réalisation
1.1 Prospection ciblée d'archives et enrichissement des fonds existants	Bilan des efforts de prospection ciblée d'archives et d'enrichissement
1.2 Poursuite des deux programmes d'interviews filmées de la Fondation (construction européenne et relations Suisse - Europe)	Réalisation, pour les deux programmes confondus, de 4 à 5 interviews filmées par an en moyenne
1.3 Enrichissement de la bibliothèque européenne par des dons et achats ciblés	Nombre de nouveaux ouvrages et thématiques ciblées

b) Conserver et traiter des ressources archivistiques et documentaires

Prestations	Critères de réalisation
1.4 Ouverture des fonds à la recherche : classement, inventariage et reconditionnement des archives quel que soit leur support	Nombre et type des fonds ou documents d'archives inventoriés et ouverts à la recherche, y compris l'avancement du traitement de la collection des 5'000 affiches
1.5 Poursuite de la préservation numérique et par micro-filmage des archives	Nombre et type des archives écrites numérisées et microfilmées, des photos, documents sonores ou audiovisuels numérisés, y compris l'avancement du traitement de la collection des 5'000 affiches
1.6 Catalogage des ouvrages de la bibliothèque européenne	Nombre d'ouvrages catalogués et étiquetés

c) Renforcer et sécuriser la mise à dispositions des ressources documentaires

Prestations	Critères de réalisation
1.7 Faciliter l'accès au portail des archives	Automatisation du portail des archives : état d'avancement et réalisation
1.8 Développement, maintenance et alimentation de l'infrastructure numérique	Bilan des développements du portail et des travaux de maintenance, renforcement de la sécurité et consolidation de l'infrastructure numérique Nombre de descriptions ajoutées Nombre de documents électroniques intégrés
1.9 Consultations et assistance des chercheuses et chercheurs dans leurs travaux	Nombre de séjours de recherche à la Fondation Nombre de demandes traitées à distance Nombre de consultations du portail Nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs enregistrés durant l'année sur le portail Nombre d'usagères et d'usagers de la bibliothèque européenne

Objectif 2 : Offrir un lieu de rencontre, de réflexion et de débat sur les origines et les développements du processus d'union des Européens, ainsi que sur les relations entre la Suisse et l'Europe, reflétant les diverses facettes des grands enjeux de l'Europe et de la paix

La Fondation organise de multiples événements publics, à Lausanne en premier lieu, mais également en ligne ou sur le mode hybride. Leur plus-value réside dans la variété des disciplines, des intervenantes et intervenants et des idées mises en débat. Ils sont destinés à un public plus large que la communauté scientifique et un espace de discussion est traditionnellement ouvert au public dans ce cadre.

Elle propose également des visites au profit d'un groupe (étudiantes et étudiants universitaires, gymnasiennes et gymnasiens, société civile) ou d'une ou quelques personnalités, provenant par exemple du monde politique, diplomatique ou académique. Les visites remplissent ainsi différents objectifs qui vont du transfert de connaissance et de la valorisation du patrimoine documentaire au renforcement des réseaux de la Fondation. La Fondation donne la priorité aux visites des personnalités publiques, de scientifiques et de la jeunesse.

Les événements publics et visites contribuent, tout comme l'accueil des chercheuses et chercheurs, à faire bénéficier le Canton de leur renommée et de leurs retombées, notamment économiques.

Prestations	Critères de réalisation
2.1 Conception et organisation de « conférences européennes » et de « dialogues européens » de haut niveau ouverts au public reflétant les diverses facettes des enjeux européens, en priorité sur le campus universitaire de Dorigny et, lorsque cela est possible, également à distance	Organisation d'environ deux conférences ou dialogues par année en moyenne - sur place à Lausanne -, réunissant des intervenants de haut niveau

2.2 Conception et organisation de colloques internationaux réunissant des personnalités académiques et des praticiennes et praticiens de haut niveau, en priorité sur le campus universitaire de Dornig et, lorsque cela est possible, à distance	Organisation d'un colloque environ tous les trois-quatre ans en moyenne, réunissant des intervenantes et intervenants de haut niveau
2.3 Remise sur décision du Conseil exécutif d'une Médaille d'or de la Fondation, à l'occasion d'une conférence publique, à une personnalité ayant œuvré de façon significative à la construction européenne ou aux relations entre la Suisse et le continent	Remise d'une Médaille d'or au cours de la période 2025-2029 (si validée par le Conseil exécutif)
2.4 Accueil à la Fondation de visiteurs (étudiantes et étudiants universitaires, gymnasiennes et gymnasiens, personnalités du monde académique, de la politique et de la société civile); priorité est donnée aux personnalités publiques, aux personnes portant des projets scientifiques ou de médiation et aux jeunes	Nombre et type des visites à la Fondation (nombre par catégorie)

Objectif 3 : Contribuer à des activités scientifiques, de formation et d'information (transfert de connaissance et médiation scientifique)

Pendant la période 2025-2029, il s'agit pour la Fondation **de renforcer la médiation entre le monde scientifique et la société pour un gain de visibilité et de rayonnement auprès de la population vaudoise (monde scolaire, adultes, associations, entreprises)**. C'est ce public qu'il s'agit en effet également de sensibiliser à la mémoire vivante de la réconciliation et de l'union des Européens ainsi qu'aux enjeux actuels du vivre ensemble en Suisse et en Europe. Cette médiation scientifique et culturelle pourrait entre autres s'appuyer sur les compétences, connaissances et réseaux qui ont pu être tissés à ce jour et exploiter le plein potentiel de valorisation de la remarquable collection de 5'000 affiches sur l'Europe, acquise par la Fondation en 2022.

La Fondation a créé en 2011 une bourse pour jeunes chercheuses et chercheurs - dédiée à la mémoire du professeur Henri Rieben, premier président de la Fondation. Son capital de dotation est entièrement financé par des fonds privés assurant le financement durant une période d'environ 20 ans. Trois mois de bourse par année académique seront alloués à une doctorante ou un doctorant afin de lui permettre de venir travailler à la Fondation et d'utiliser ses ressources dans le cadre de sa thèse. Une seconde bourse sera allouée chaque année académique pour une période de trois mois à une étudiante ou un étudiant indigène (de niveau Master, doctorat ou post-doc) qui fonctionnera comme collaboratrice ou collaborateur scientifique de l'activité de médiation afin de renforcer cette dernière (voir prestation 3.1). Les boursières et boursiers sont basés à la Fondation pour leur travail.

La Fondation assure une contribution scientifique en participant à divers colloques internationaux ou conférences, ce qui permet d'enrichir les réseaux de la Fondation, d'entretenir des partenariats et de renforcer la dimension scientifique de la Fondation. Elle assure de plus un enseignement d'introduction à l'intégration européenne aux étudiants de plusieurs Facultés de l'Université de Lausanne.

Plusieurs publications sont l'œuvre de la Fondation. L'objectif est de contribuer aux débats et réflexions sur les diverses facettes des enjeux européens ainsi que de valoriser certains éléments du patrimoine documentaire de la Fondation ainsi que ses réseaux.

Enfin, autre instrument de valorisation des ressources documentaires, le site Internet de la Fondation est aussi le vecteur privilégié de sa communication avec les réseaux et usagers.

a) Mettre à disposition une expertise et contribuer au transfert de connaissances

Prestations	Critères de réalisation
3.1 Renforcer la médiation entre le monde scientifique et la société	Élaboration en 2025 d'une stratégie pour l'ensemble de la période Bilan annuel des réalisations : publics, activités, thématiques traitées, collaborations avec d'autres actrices et acteurs spécialisés en médiation scientifique, valorisation de la remarquable collection de 5'000 affiches sur l'Europe, articles de presse ou autres médias relayant les activités
3.2 Contributions propres de la Fondation dans le cadre de ses colloques ou d'autres conférences ou colloques organisés à l'extérieur, notamment par des partenaires	Nombre et type des contributions scientifiques
3.3 Enseignement d'introduction à l'intégration européenne assuré par la Fondation à l'Université de Lausanne, d'entente avec cette dernière. Autres enseignements ponctuels	Liste des enseignements

b) Poursuivre le programme de la Bourse Henri Rieben de la Fondation

Prestations	Critères de réalisation
3.4 Gestion du processus de sélection annuelle des boursiers	Bilan des candidatures (origine, nombre, disciplines, thématiques de recherche) et des deux boursières et boursiers sélectionnés
3.5 Assistance et suivi des boursiers	Type et nature des travaux de recherche effectués par les boursières et boursiers

c) Valoriser les activités et les ressources documentaires de la Fondation à travers ses publications et son site Internet

Prestations	Critères de réalisation
3.6 Poursuite, en libre accès, de la collection des Cahiers rouges et de la Collection débats et documents, avec une diffusion numérique large et une diffusion papier limitée	Deux-trois parutions environ par année en moyenne
3.7 Utilisation du site Internet et des différents moyens de communication comme instruments de valorisation de la Fondation et de ses activités	Bilan des développements réalisés Indicateurs chiffrés pertinents en matière de communication (site Internet, réseaux sociaux, mailings)

Objectif 4 : Assurer le bon fonctionnement de la vie institutionnelle de la Fondation et de ses réseaux

La vie institutionnelle de la Fondation est articulée autour de ses trois organes, le Conseil exécutif, le Conseil de la Fondation et le Comité scientifique.

En outre, les actrices suivantes tiennent une place particulière dans les réseaux institutionnels de la Fondation : d'une part, les collectivités publiques qui la financent et, d'autre part, l'Université de Lausanne avec laquelle elle poursuit une collaboration régulière.

Prestations	Critères de réalisation
4.1 Animation de la vie statutaire de la Fondation, préparation et suivi des séances des organes	Environ 5 séances par année en moyenne, documentées par un compte rendu
4.2 Gestion des relations avec les collectivités publiques soutenant la Fondation	Bilan de la collaboration
4.3 Gestion des relations avec l'Université de Lausanne	Bilan de la collaboration

4. Subvention de l'État de Vaud

4.1 La présente convention se fonde sur un cadre financier de CHF 4'410'000.-.

4.2 Les tranches annuelles sont prévues comme suit :

2025	2026	2027	2028	2029	2025-2029
882'000.-	882'000.-	882'000.-	882'000.-	882'000.-	4'410'000.-

Les décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil du Canton de Vaud demeurent réservées.

4.3 La subvention annuelle est versée en deux tranches, la première en janvier et la seconde en juin.

4.4 L'État de Vaud met à disposition de la Fondation, institution coopérant avec l'Université de Lausanne sur le plan académique, la Ferme de Dorigny, sur le site universitaire de Dorigny.

5. Suivi de la convention

5.1 Le suivi de la convention est assuré pour l'État de Vaud par le Service en charge de l'enseignement supérieur (ci-après : le Service), c'est-à-dire la Direction générale de l'enseignement supérieur. Il est assuré pour la Fondation par son Directeur.

5.2 L'État de Vaud dispose d'un représentant au Conseil exécutif, organe suprême de la Fondation.

5.3 Avant fin juin de chaque année, la Fondation fait parvenir au Service :

- son rapport annuel d'activités, ses comptes annuels et son budget,
- un bilan annuel de suivi des critères de réalisation des objectifs fixés dans la convention d'objectifs,
- une observation sur le respect - par la Fondation - du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en termes d'égalité salariale, conformément à l'art. 3 de la LSubv.

Sur la base des informations remises par la Fondation, le Service s'assure annuellement de la qualité et de la validité des informations. Chaque année, il établit une note interne de synthèse sur l'atteinte des objectifs fixés dans la convention.

5.4 Si les objectifs ne sont pas atteints ou les exigences de renseignement pas respectées, le Service peut réduire ou supprimer la subvention cantonale, en exiger la restitution partielle ou totale ou encore demander une révision de la convention d'objectifs.

5.5 Les comptes de la Fondation font l'objet d'une révision annuelle par un organe indépendant désigné par le Conseil exécutif de la Fondation, dont le rapport est transmis au Service en charge de l'enseignement supérieur pour analyse.

5.6 La Fondation publie son rapport annuel d'activités et ses comptes sur son site Internet.

5.7 La Fondation signale en tout temps à l'État de Vaud toute difficulté majeure compromettant la réalisation des prestations mentionnées aux points 2 et 3.

6. Litiges

En cas de litiges, les Parties tentent de trouver une solution à l'amiable. Si aucune solution à l'amiable n'est trouvée, le Tribunal cantonal vaudois est compétent pour statuer sur les litiges découlant de la présente convention.

7. Modification et entrée en vigueur de la convention

Toute modification de la présente convention doit revêtir la forme écrite et être signée par les deux Parties.

La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2025. Elle prend fin le 31 décembre 2029.

Pour le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle,
selon décision du Conseil d'Etat du 4 décembre 2024

Frédéric Borloz, Chef du Département

Lieu et date : 19 DEC. 2024

Pour la Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Pat Cox, Président de la Fondation

Lieu et date : DUBLIN 14.1.2025

G. Grin

Gilles Grin, Directeur de la Fondation

Lieu et date : Lausanne, 27.12.2024